

**PROVINCE DE QUÉBEC  
PAROISSE DE SAINT-SULPICE  
COMTÉ DE L'ASSOMPTION (QUÉBEC)**

**Le 13 avril 2015**

Séance régulière du Conseil tenue le 13 avril 2015 à 19h00 au lieu ordinaire des assemblées du Conseil sous la Présidence de Monsieur Le Maire Michel Champagne, sont également présents Madame et Messieurs les Conseillers Maurice Prud'homme, Simon Bédard, Denys Spénard, Steve Mador, Julie Goulet et Pierre Imbault.

Était aussi présente la Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière Madame Marie-Josée Masson

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**Rés. 2015-75**

**ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
L'ordre du jour proposé tel que rédigé

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE FINISSANT AU  
31 DÉCEMBRE 2014**

**Rés. 2015-76**

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR LA PÉRIODE FINISSANT AU  
31 DÉCEMBRE 2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
D'accepter les états financiers déposés par la Firme Le Groupe Belzile Tremblay inc. et d'autoriser la transmission au Ministère des Affaires Municipales et de l'occupation du Territoire

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Il n'y a aucune question

**PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE MARS – POUR ADOPTION**

**Rés. 2015-77**

**PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault  
ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :  
Les procès-verbaux du mois de mars 2015 tels que rédigés.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

**Rés. 2015-78**

**DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS  
Le rapport sur la situation financière tel que déposé

**COMPTES & FACTURES – POUR ADOPTION.**

**Rés. 2015-79**

**COMPTES & FACTURES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard  
ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE :  
Tous les comptes présentés soient acceptés, payés et que les chèques soient expédiés.

Je, soussignée, certifie par la présente, que des crédits budgétaires sont disponibles au budget de fonctionnement pour les dépenses décrites à la lecture des listes des comptes à payer fournies pour un montant de 710,987.53\$ (Chèques fournisseurs 18774 à 19007)

### **DOSSIERS EN COURS**

1o Ass.-Empl – Taux réduit – Remise et Ajustement Ass-Collective

#### **Rés. 2015-80**

### **ASSURANCE EMPLOI – TAUX RÉDUIT REMISE ET AJUSTEMENT ASSURANCE COLLECTIVE**

CONSIDÉRANT QUE les cotisations régulières d'assurance-emploi sont versées par l'employeur et les employés dans une proportion de 7/12 et 5/12 respectivement

CONSIDÉRANT QUE les employés de la Municipalité sont couverts par une assurance-invalidité de courte durée, qui permet de bénéficier d'un taux réduit de cotisation à l'assurance-emploi

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur l'assurance-emploi* exige que l'employeur remette les 5/12 des économies découlant de la réduction du taux de cotisation à tous les employés auxquels s'appliquent le taux réduit;

CONSIDÉRANT QUE des ajustements annuels doivent être faits dans le paiement des cotisations d'assurance collectives selon le paiement final annuel

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser la Directrice Générale à verser annuellement aux employés couverts par le plan d'assurance – invalidité de courte durée le 5/12 de la réduction de prime assurance-emploi dont bénéficie la municipalité et le redistribuer aux employés qui ont travaillé pendant cette période au prorata de leur contribution annuelle. De plus, autorisation est aussi donnée de procéder aux ajustements requis pour les versements de l'assurance collective selon le compte final annuel.

2o St-Sulpice en fête – Divers contrats – Acceptation

#### **Rés. 2015-81**

### **ST-SULPICE EN FÊTE – DIVERS CONTRATS – ACCEPTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte les contrats suivants pour la journée familiale Saint-Sulpice en fête ainsi que pour la Fête Nationale et autorise la Directrice Générale à signer lesdits contrats

#### **Fête Nationale**

Le Groupe VIP	1,500.\$
Stageline location de scène	2,400.\$

#### **St-Sulpice en fête**

Patrick Gauthier, caricaturiste	750.\$
Stevey G'S Band	1,200.\$
Le Gros Orteil	425.\$
Stageline location de scène	2,595.\$

3o Madame Nancy Chayer – Monsieur Gaétan Dumais – 781, rue Notre-Dame - Acceptation des recommandations du CCU

#### **Rés. 2015-82**

### **MADAME NANCY CHAYER – MONSIEUR GAÉTAN DUMAIS – 781, RUE NOTRE-DAME - ACCEPTATION DES RECOMMANDATIONS DU CCU**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme  
ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice accepte l'avis formulé par le Comité Consultatif d'Urbanisme relativement à une (1) une demande de dérogation mineure à deux volets provenant de Madame Nancy Chayer et Monsieur Gaétan Dumais pour un immeuble projeté situé sur le lot projeté 5627760 et dont le numéro civique sera 781, rue Notre-Dame à Saint-Sulpice, **la dérogation** pour un **premier volet** concernant la hauteur du garage, consiste à permettre une hauteur de 6.91 m (la pente de toit devant être 5/12) au lieu du 5.5 m prescrit tableau 22 de l'article 1105 du Règlement de zonage numéro 256-1 et un **second volet** concernant la hauteur de la porte, consiste à permettre une hauteur de 4.26 m au lieu du 2.4 m prescrit au même tableau en vertu du Règlement de zonage numéro 256-1.

4o Country Step Lanaudière – Demande de stationnement de véhicules récréatifs – Acceptation de la demande

**Rés. 2015-83**

**COUNTRY STEP LANAUDIÈRE – DEMANDE DE STATIONNEMENT DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS – ACCEPTATION DE LA DEMANDE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte la demande faite par l'École de dans Country Step Lanaudière et permet le stationnement de véhicule récréatifs, du 21 août au 23 août 2015.

Il est cependant convenu que ces véhicules sont entièrement autonome donc n'auront pas besoin d'aucun service.

De plus, il est entendu que l'école est entièrement responsable de la propreté des lieux et que ces derniers devront être nettoyé avant le départ des motorisés

5o Garderie éducative Au petit Champignons inc. – Demande de prêt d'équipement – Acceptation de la demande

**Rés. 2015-84**

**GARDERIE ÉDUCATIVE AUX PETITS CHAMPIGNONS – DEMANDE DE PRÊT D'ÉQUIPEMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal de la Paroisse de Saint-Sulpice autorise le prêt de notre scène les 3 et 4 juin 2015 à la Garderie éducative aux petits champignons dans le cadre de leur spectacle.

6o Gestion des matières résiduelles – Distribution de compost et d'arbustes

**Rés. 2015-85**

**GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES – DISTRIBUTION DE COMPOST ET D'ARBUSTES**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que soit faite une distribution de compost et d'arbustes à nos citoyens le samedi 9 mai 2015 de 8h à 14h.

Qu'un employé (col bleu) des travaux public soit prévu pour la distribution du compost aux citoyens.  
Et que les dépenses encourues pour cette activité soient attribuées au poste budgétaire 02-450-00-953

7o Électromécano – Pompe électrique – Autorisation d'achat

**Rés. 2015-86**

**ÉLECTROMÉCANO – POMPES ÉLECTRIQUE – AUTORISATION D'ACHAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Goulet

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser l'achat de deux (2) pompes de réserve soit une de 5.0 HP (poste Landreville) et une de 2.25HP (postes chemin du Bord-de-L'Eau) de la compagnie Électromécano, qui débute la garantie uniquement lors de l'installation desdites pompes et non à l'achat.

8o MRC de L'Assomption – Petite Chapelle – Nomination d'un responsable et aide financière

**Rés. 2015-87**

**MRC DE L'ASSOMPTION – PETITE CHAPELLE – NOMINATION D'UN RESPONSABLE ET ACCEPTATION D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

De nommer Monsieur Maurice Prud'homme à titre de représentant de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Sulpice au sein du comité pour "la restauration et la mise en valeur de la Chapelle de procession de Saint-Sulpice" et d'autoriser une aide financière de 5,000.\$ pour la réalisation de ce projet.

Et que les dépenses encourues pour cette activité soient attribuées au poste budgétaire 02-910-20

9o La fondation canadienne du rein – Acceptation d'aide financière

**Rés. 2015-88**

**LA FONDATION CANADIENNE DU REIN – ACCEPTATION D'AIDE FINANCIÈRE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET APPUYÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser une aide financière de 100.\$ dans le cadre de l'activité "La marche du rein 2015" qui aura lieu le 24 mai 2015.

10o Service de prévention des incendies – Autorisation d'embauche

**Rés. 2015-89**

**SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

CONSIDÉRANT le poste de pompiers à combler

CONSIDÉRANT QUE ce candidat demeure à Saint-Sulpice

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'accepter la recommandation d'embauche de Monsieur Patrice Choquet à titre de recrue, suite à une entrevue effectuée par le Directeur du Service de la Prévention des Incendies. Ladite embauche demeure conditionnelle à la réussite de la formation requise selon le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*

De plus, conformément à l'article 14.1 de l'entente de travail de l'*Association des pompiers volontaire de Saint-Sulpice*, la municipalité remboursera selon les modalités indiquées les coûts de formation *Pompier 1* (formation et matériel scolaire uniquement), et ce, sur présentation d'une attestation confirmant la réussite de la formation et lors de la fourniture des factures indiquant le coût de la formation et du matériel nécessaire à ladite formation

11o Écran numérique - Enseigne Dominion – Octroi d'un mandat

**Ce point a été reporté à une réunion ultérieure**

12o Contremaître – Amendement au contrat de travail

**Rés. 2015-90**

**CONTREMAÎTRE – AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL**

CONSIDÉRANT le contrat de travail de l'Employé négocié et signé en décembre 2014

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 13 et particulièrement les dispositions contenues aux articles 13.02, 13.03, 13.04 et 13.05

CONSIDÉRANT que l'évaluation administrative à date prévue, au 31 mars 2015, milite en faveur d'un prolongement de la période transitoire prévue à l'article 13.04

CONSIDÉRANT les discussions survenues entre les parties.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Maurice Prud'homme

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

D'autoriser et d'accepter tel que soumis l'amendement au contrat proposé, et d'autoriser le Maire ou en son absence le Maire-Suppléant, à signer ledit amendement au contrat.

13o Beaudoin Hurens – Étude pour nos sources d'eau – Mandat

**Rés. 2015-91**

**BEAUDOIN HURENS – ÉTUDE POUR NOS SOURCES D'EAU - MANDAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET APPUYÉ PAR Madame Julie Goulet

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal accepte l'offre de service professionnelle de la firme Beaudoin Hurens pour l'évaluation environnementale du site ainsi que pour l'étude écologique, ces études sont nécessaires dans le cadre d'une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, et ce, pour un montant de 5,100.\$ plus taxes applicables

14o Bâtiments municipaux – Installation de défibrillateurs – Autorisation

**Rés. 2015-92**

**BÂTIMENTS MUNICIPAUX – INSTALLATION DE DÉFIBRILLATEURS - AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Simon Bédard

ET APPUYÉ PAR Monsieur Steve Mador

ET RÉSOLU QUE SOIT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :

Que le Conseil Municipal autorise l'achat de trois (3) défibrillateurs ZOLL AED Plus, le tout pour un montant total de 4,873.\$ (plus taxes applicables) tel que soumissionné par Dallaire Médical inc., que ces appareils soient installés au Centre communautaire, à la Bibliothèque ainsi qu'à l'Hôtel de Ville.

**COMMUNICATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Léo Payette : Où en est rendu son dossier de demande d'amendement

Madame Stéphanie Rozon : Dossier remorqueuse

Madame Lucie Léger : Remerciement pour résolution oléoduc, nouvelle résolution pour dérogation règl. eau du Gouvernement

Résidente rue Robitaille : Demande autorisation pour circuler et stationner chez elle véhicule lourd malgré l'interdiction dans la réglementation

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Rés. 2015-93**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Pierre Imbault

ET APPUYÉ PAR Monsieur Denys Spénard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE :

L'assemblée soit levée. **19h50**

.....  
**Michel Champagne**  
Maire

.....  
**Marie-Josée Masson**  
Directrice Générale et Secrétaire-Trésorière